

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

OBJET :

Intégration de la ville de Tallard à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de l'agglomération dans le cadre du dispositif "Petite ville de demain"

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTROYA, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal s'est prononcé le 28 septembre 2018 pour la participation de la ville de Gap au programme Action Cœur de Ville initié par le Gouvernement et a autorisé Monsieur le Maire à en signer la convention.

Cette dernière a été signée le 21 septembre 2018 en présence de Monsieur Jacques Mezard Ministre de la cohésion des territoires.

Le 27 novembre 2020, le Conseil Municipal a été sollicité pour valider la transformation de la convention en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intégrant la définition d'un périmètre d'intervention ainsi que des mesures conservatoires pour les commerces de centre ville.

Dans le cadre du programme dénommé Petites Villes de Demain, la ville de Tallard a demandé par un courrier en date du 25 octobre 2022 de pouvoir intégrer l'Opération de Revitalisation du Territoire et ainsi pouvoir bénéficier des dispositifs en découlant.

Pour ce faire, le périmètre défini lors de la délibération du 27 novembre 2020 devra être revu suite à la proposition de la commune de Tallard et présenté lors d'une nouvelle délibération.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission des finances réunie le 18 janvier 2023 :


Article 1 : de prendre acte de la demande formulée par la commune de Tallard d'intégrer l'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Action Cœur de Ville par un courrier en date du 25 octobre 2022 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre et signer tous les documents administratifs y afférents.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 37

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : **03 FEV. 2023**

Affiché ou publié le :

03 FEV. 2023